Association pour les Droits de la Femme

ADF-VAUD GAZETTE

No 22 SEPTEMBRE 1994

Il n'y a qu'un seul combat perdu d'avance:
celui que l'on renonce à mener.

VACLAV HAVEL

Elevation de l'âge de la retraite

L E G R A N D D I L E M M E

Lettres aux courriers des lecteurs, aux parlementaires; débat télévisé, manifestation réunissant en pleine semaine 8000 personnes; rien n'y a fait. Le couperet est tombé, nous irons aux labours jusqu'à 64 ans;
" le travail, youp, c'est la vie",comme dit la chanson !

Qu'en pensez-vous, lectrice de la Gazette ? Faut-il lancer un référendum et jeter aux oubliettes ces acquis si importants pour nous que sont le splitting, le bonus éducatif, et la rente de veuf ? Ou accepter cette 10me révision quitte à marcher sur nos principes ? Ou encore lancer une initiative qui permettrait de renvoyer à plus tard la question de l'âge de la retraite ?
Le Tour de France crève l'écran; les parlementaires observent leur pause estivale. Quant à nous, pesons gravement le pour et le contre de cette 10me révision de l'AVS.
Et sachez, chères lectrices, que votre avis nous intéresse.

Christiane Mathys (juillet 94)

Le Parlement et la retraite des femmes

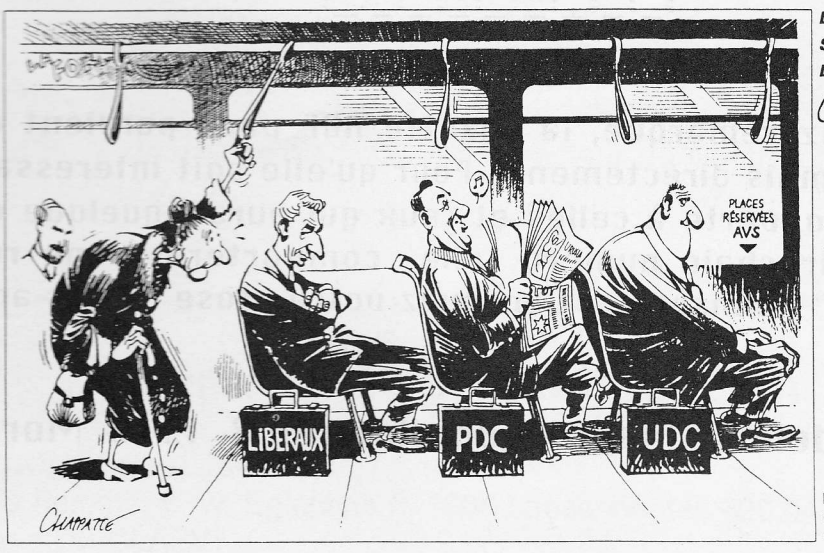

LA SEMAINE DE CHAPPATTE

L'HEBDO
Du 9 au 15 juin 1994

Le Parlement et la retraite des femmes

Initiative pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales

Faisons le point :

- à fin juin, il y avait 55'000 signatures (Vaud en avait récolté 3113)

- à mi-août, il y a **61'000 signatures** (Vaud a grimpé à 5259).

Celles qui récoltent ardemment dans notre canton vont sans doute être citées au palmarès des cantons qui ont le mieux travaillé cet été!

Mais répétons-le : il faut 100'000 signatures en tout (ou par précaution 120'000 car il y a toujours du... déchet!). Ces signatures, il faut qu'on les ait à la fin de l'année, ou au plus tard à fin février, puisque le dépôt de l'initiative doit se faire le 21 mars 1995.

Le comité d'initiative a fixé pour chaque canton un Quota à atteindre (quota basé sur la population). Vaud a déjà rempli le 66% de ses obligations (Jura 100%, Genève 15%)... mais il faut faire un effort. On y arrivera grâce à vous : faites le concours ou venez récolter avec nous.

écrire à : **Initiative du 3 mars**
case 923, 1001 Lausanne

PS Une initiative coûte cher. Appel à toutes et à tous : les petits ruisseaux font les grandes rivières. (Merci de verser les dons sur n'importe quel CCP de l'ADF en mentionnant «initiative».) Vous pouvez aussi nous acheter un parapluie rose (20.- francs) ou du vin des conseillères. Tél. 021/320 77 32

● ●

J'ECHANGE

JE CHERCHE - JE DONNE

JE VENDS - J'ACHETE

:_:_:_:_:_:_:_:_:_:

(annonces gratuites)

Comme vous l'avez remarqué, la Gazette ADF vous parvient et vous parviendra désormais directement. Pour qu'elle soit intéressante et vivante, elle est ouverte à celles et ceux qui aurait quelque chose à dire, et dès le prochain numéro elle comportera une rubrique "petites annonces" ; pensez-y et envoyez votre prose ou vos annonces à:

Madeleine Mauron ,Bel-Horizon 8, 1110 Morges.

Le nombre de mères en souffrance est toujours plus élevé

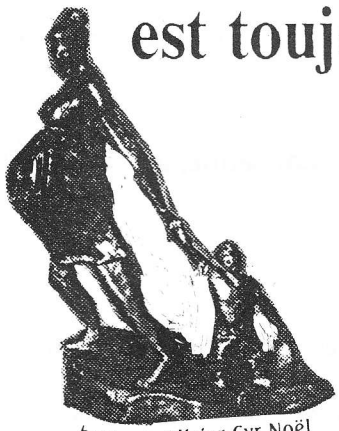

bronze, Olivier-Cyr Noël

Entre travail et famille, les femmes sont victimes du stress

95% des femmes travaillent par nécessité.

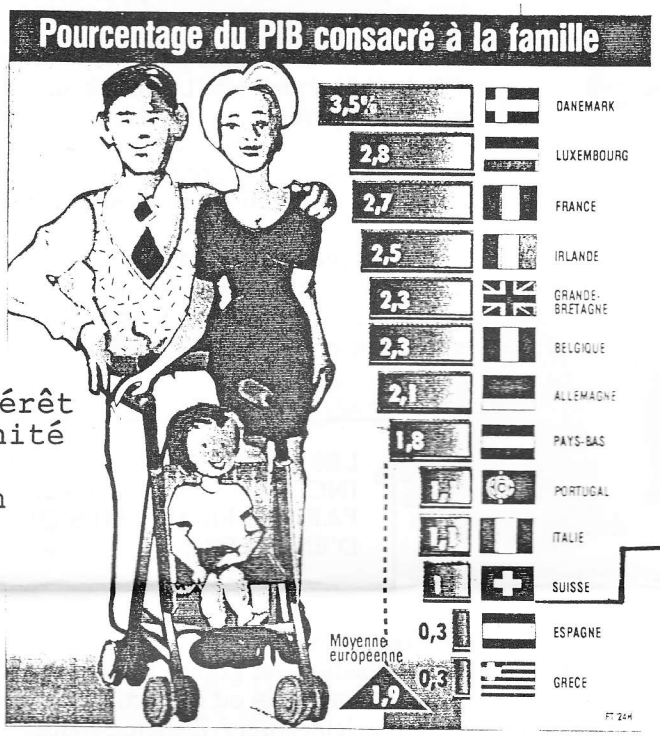

Par votre présence,
venez montrer votre intérêt
pour l'assurance maternité
et sa nécessité
le 21 sept. prochain
(voir ci-dessous).

Juste retour des choses ?

ASSURANCE MATERNITE

avant-projet de loi

débat contradictoire

avec

Marianne HUGUENIN, médecin, députée POP

Jean-François CAVIN, directeur du Centre patronal

animé par

Ch. Mathys ADF, et Jean-Marc RICHARD, Radio Acidule

Mercredi 21 septembre, 20 h 15

Maison de la Femme, 6 Av. Eglantine 6, 1006 Lausanne, tél. 320.04.04
Organisation ADF-CLAFV.

UNION POUR
DES CASINOS
PROPRES

9, PLACE ST-FRANÇOIS
1003 LAUSANNE TÉL. ET FAX (021) 312 22 30

A quelques Associations
féminines suisses
et personnalités influentes

Lausanne, le juin 1994

En tant que responsable de l'Union pour des casinos propres, je porte respectueusement à votre connaissance ceci :

1.- Fin 1993, une Commission fédérale extra-parlementaire a été constituée et chargée d'élaborer un projet de Loi suisse sur les casinos. Cette Commission comporte 21 membres ; j'en fais partie.

2.- Notre Patrie doit prendre des précautions juridiques avant d'ouvrir ses portes aux "investisseurs multinationaux" friands de casinos.

3.- Vous savez que les casinos à grands jeux et bandits manchots peuvent être doublés de boîtes de nuits, de prostituées, de flambeurs et trafiquants; le blanchiment de l'argent du crime et de la drogue s'y opère; leurs réputations évoquent souvent ruines familiales et financières, carrières et ménages brisées, etc.

LES FEMMES, EPOUSES ET MERES DE FAMILLE SONT INCONTESTABLEMENT, DIRECTEMENT CONCERNEES PAR LES PROBLEMES QUE SOULEVE CE GENRE D'ENTREPRISE

D'ailleurs, 21 d'entre elles, siégeant au Conseil national ont même refusé l'entrée en matière relative à la libéralisation des grands jeux d'argent. Du côté de la tolérance : seulement 9 dames, en majorité fortunées ou fort actives dans les affaires financières, conduites par Mmes Spoeri, Heberlein, Aubry, Zoelch, Sandoz.

LE "DROIT" FEDERAL

4.- Le Gouvernement suisse a établi des directives précises concernant

LA REPRESENTATION FEMININE

au sein des Commissions fédérales extra-parlementaires, le 16 mars 1992. La disposition No 277 a la teneur suivante :
"En ce qui concerne la représentation des femmes, il y a violation G R A V E des directives lorsque moins de 20 pour-cent des membres de la commission sont du sexe féminin".

5.- Bien que le sujet et les précautions à prendre touchent

EMINEMMENT LA FAMILLE ET LA CONDITION FEMININE,

il appert que la Commission fédérale extra-parlementaire en question ne comporte que 2 (deux) dames sur 21 membres; elles sont : Mesdames Madoerin et Imobersteg .

Cela fait donc moins de 10 pour-cent, alors que le seuil admissible a été fixé par le Conseil fédéral lui-même à 20 pour-cent. Une telle sous-présentation féminine (deux dames au lieu du double), dans un Etat de droit et par la seule volonté de responsables du Département fédéral de Justice et Police, à Berne, heurtent nos sentiments démocratiques.

Fondé sur ce qui précède, j'attire votre attention sur cette "violation grave" d'une directive fédérale claire et nette, certainement acquise de longues luttes par les Associations féminines.

Des interventions rapides et sincères de votre part en haut lieu ainsi qu'une information objective diffusée à vos Membres, notamment par votre presse associative, pourraient judicieusement **INFLECHIR CETTE TRES REGRETTABLE ORIENTATION OFFICIELLE**, nuisible à la cause féminine, à la jeunesse et aux familles déjà perturbées par le chômage, par la drogue.

André Bronimann
Avocat

Et si pour une fois,
considérant la position de la Suisse en matière de
politique sociale (voir tableau ci-contre)
nos parlementaires, dans un sursaut de fierté,
décidaient de consacrer les bénéfices faramineux
laissés à l'Etat par les casinos au financement de
l'assurance-maternité ?

A QUOI SERVENT LES LOIS ?

LE PRINCIPE CONSTITUTIONNEL

Le 14 juin 1981, le peuple suisse accepte le principe constitutionnel de l'égalité des droits entre hommes et femmes. C'est l'aboutissement d'une lutte pour l'égalité qui a duré des décennies.

Conférence latine des Bureaux de l'égalité, GE.

Art. 4 al. 2 Cst.

"L'homme et la femme sont égaux en droit.
La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail.
Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale."

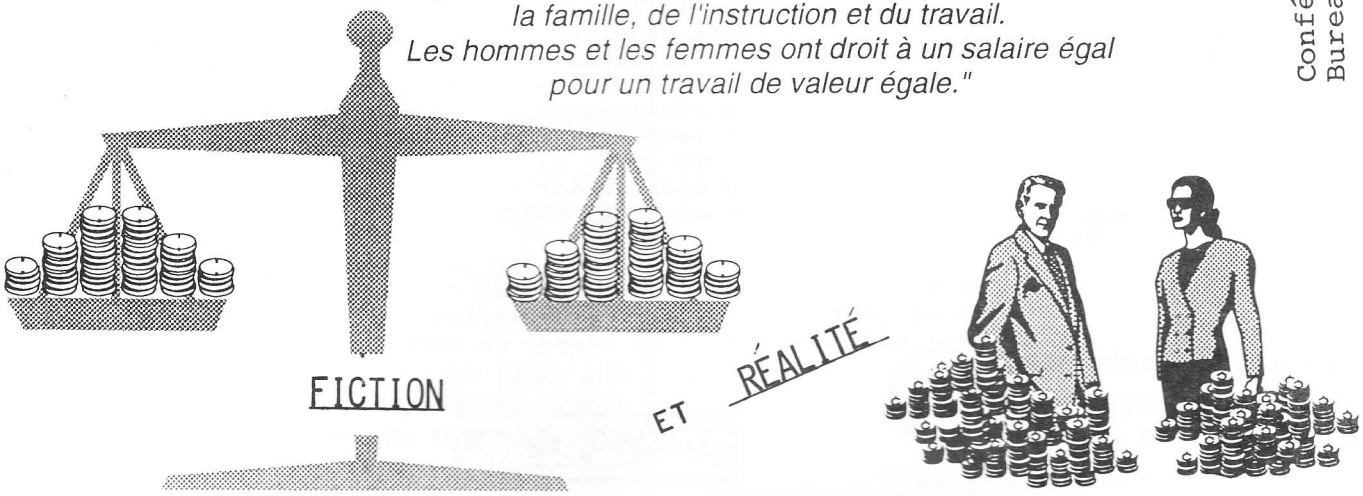

70% des **femmes** actives à plein temps gagnent **moins de Fr. 4'000.- par mois.**

73% des **hommes** gagnent entre Fr. 4'000.- et 8'000.- mensuellement.

3 femmes sur 4 gagnent **mal** leur vie tandis que **3 hommes sur 4** gagnent **bien** la leur...

(Rapport René LEVY, Hebdo du 6.4.94)

POUR PARLER BRANCHÉ

IL Y A UN LÉZARD QUELQUE PART.

Le mari de notre amie et collaboratrice
Anne-Marie SCHAUBACHER de WARREN
s'est éteint le 14 juillet dernier.
Monsieur le Comte Réginald de WARREN
a participé aux actions des
FEMMES POUR LA PAIX
dénonçant la guerre en ex-Yougoslavie et acheminant une aide humanitaire aux réfugiés de Zagreb. Il laissera le souvenir d'un homme d'honneur et de grande culture, qui pratiquait la bonté avec une exquise simplicité.
Chère Anne-Marie, sois assurée, ainsi que ta famille et tes proches, de notre profonde sympathie.

L'image de la femme tentatrice et séductrice a fait son temps

- A qui s'adressent ces émissions? fut la première question posée à M. Raymond VOUILLAMOZ, directeur des programmes TSR.
- Principalement, aux couples un peu fatigués...

Bon. Il est incontestable que les émissions érotiques contribuent à dégrader l'image de la femme et donnent le beau rôle à l'homme, ce qui est compréhensible puisqu'elles sont une émanation du pouvoir masculin. Dans le scénario classique, on voit une femme futile et perverse tenter de détourner un homme sérieux de ses responsabilités. Est-ce là le reflet de la société? N'est-il pas immoral de traiter systématiquement en inférieure une moitié de la population, de banaliser son intimité?

Pour le professeur Denis MULLER, le fait dépasse la TV. C'est un problème de pouvoir, d'oppression, d'aliénation et de fric (économique).

Silvia RICCI LEMPEN se déclare tout aussi choquée par l'image de la femme dans certaines publicités de lessives que par celle des fantasmes masculins exprimés dans les productions érotiques. La TV présente des situations qui ne correspondent plus à la réalité. Actuellement, les gens sont déboussolés, leur identité sexuelle est remise en question. Se mettre à l'écoute de ce qui les inquiète, les angoisse, serait un créneau extrêmement vaste et riche à exploiter pour une télévision de service public.

Une pétition signée par 500 personnes fut remise en fin de soirée à M. VOUILLAMOZ par Mme Christine GAFNER initiatrice de ce débat, sous l'oeil bienveillant de son mari le pasteur. Nous vous invitons à la signer en dernière page de ce numéro.

Madeleine Mauron

FEMMES; LE POUVOIR AUTREMENT ?

Au vu des mesures de sécurité disproportionnées mises en place à Berne par le pouvoir masculin - qui pense en termes de rapports de force - lors de la manifestation du 1er juin dernier, Yvette Jaggi, dans un article publié dans le "Journal de Genève" du 20 juin, nous dit comment elle voit la façon différente qu'ont les femmes d'exercer le pouvoir.

"La pression exercée par les manifestantes est d'une autre nature : elles pratiquent la moquerie, le rire, la joie d'exprimer des idées et revendications convergentes. Leur force : une motivation émotionnelle qui n'empêche pas la lucidité, un humour qui se conjugue fort bien avec un grand sérieux dans l'engagement social et solidaire.

Cette différence de style, plus détendu, indique un rapport moins crispé au pouvoir, une volonté moins tendue d'en arracher des parcelles, une ambition plutôt modérée d'y arriver. Autant de formes de désinvolture et d'humour qui plongent les nantis dans le désarroi : comment survivre sans l'obsession de défendre des acquis."

Cependant, Yvette Jaggi nous met en garde sur ce qui freine la montée des femmes au pouvoir :

"..restons lucides. Car les femmes doivent encore surmonter moult obstacles, à commencer par leur propre tendance à l'auto dévalorisation et leur manque de confiance en soi. Elles ont aussi à éviter le piège de la normalisation, qui a conduit tant de "nouveaux" à se conformer aux usages définis par leurs prédécesseurs."

Malgré tout, elle recommande la fidélité au style différent des femmes :

"Le pouvoir au masculin impliquant la guerre, il importe que les femmes, qui s'honorent d'avoir un projet de vie plus pacifique, restent fidèles à leur style et se maintiennent à l'écart des champs de bataille traditionnels. C'est ainsi qu'elles l'emporteront, à l'instar d'un certain Gandhi, qui a su affoler le pouvoir colonial en menant un combat différent."

Elles manifestent aujourd'hui à Berne contre la retraite à 64 ans. 11.6.94

La colère des femmes est rallumée

MOTS EN DOUCE

64 ans

Ainsi, la commission du Conseil des Etats approuve le relèvement de l'âge de la retraite à 64 ans pour les femmes, suivant l'approbation du Conseil national. La nouvelle m'a tellement sonnée que j'ai fait comme si elle n'était pas vraie. Réflexe de gamine qui ne veut pas croire à l'absurdité et à la mesquinerie des grands.

Mais la gifle a laissé des marques et le prix à payer pour «mériter» l'égalité est exorbitant et sent la revanche. C'est un coup bas de tous ceux qui ricanent: «Vous voulez l'égalité, faites d'abord du service militaire, on verra après!»

Il nous faut commencer par passer à la caisse. Pareille mesquinerie me fait monter les tours. Comme si les femmes ne travaillaient pas assez, comme si, à la retraite, elles allaient se tourner les pouces et faire travailler les petits nains de la maison! Comme si nos doubles journées comptaient pour beurre, et l'effort que l'on fait pour élever nos enfants et les privilégier au détriment d'une carrière possible. Comme si les neuf mois d'une grossesse ne comptaient pas au regard des quatre mois d'école de recrues, comme si les emplois mal payés des vendeuses, des ouvrières et des simples employées de bureau ne les mettaient pas sur les rotules à 62 ans, comme si cela ne suffisait pas d'être sous-payées pendant des lustres! Sans le travail à bon marché des femmes, que de PME pourraient mettre la clé sur la corniche! Ça n'est pas moi qui le dit, mais les petits patrons eux-mêmes.

Retarder notre retraite de deux ans alors que des jeunes piétinent et timbrent au chômage, est-ce la bonne manière de régler les problèmes d'emploi? Forcer les femmes à travailler jusqu'à 64 ans quand on ne les embauche déjà plus à 54 dans bien des professions? Si nous sommes trop vieilles pour certains emplois et qu'on nous le fait bien sentir, il semble que nous ne le soyons pas pour remplir les caisses vides. Décidément, cette perspective est tout à fait indigne. Une fois de plus, nous sommes les dindons de la farce.

24H - 11.5.94 **Nicole Métral** □

R. Martin/Vandystadt ; G. Saussier/Gamma

GISÈLE HALIMI

« Donnons aux femmes la moitié du pouvoir ! »

Cette grande avocate aura été de toutes les guerres féministes. Celle de la parité, elle la livre au sein du mouvement « Choisir, la cause des femmes » qui organisa, il y a quelques mois, sur ce thème, un colloque international à l'Unesco. Les témoignages des intervenantes viennent d'être réunis en un livre fort : « Femmes : moitié de la terre, moitié du pouvoir » (Gallimard). Choisir fait également campagne aux élections européennes sur la liste de Jean-Pierre Chevènement, avec pour unique cheval de bataille, la parité. « Les femmes, plus pratiques, plus concrètes, représentent un espoir de changement », assure Gisèle Halimi. Elle a rédigé une proposition de loi paritaire dont le Parlement devrait débattre. « Cette mesure volontariste n'est pas choquante. Seule une loi peut faire évoluer les mentalités. C'est ce qu'il a fallu faire pour le droit du travail, pour la défense de l'environnement », justifie Gisèle Halimi qui, pour plus de sécurité, prône un référendum dont elle ne doute pas qu'il sera mobilisateur.

Patricia Gandin

****
*
* **Initiative du 3 mars**
*
* **CONCOURS de la GAZETTE**
*
****

Ne sautez pas cette page, je vous en prie !

Nombre de signatures récoltées à ce jour : 61'000
But à atteindre 120'000

Il reste 17 semaines jusqu'à la fin de l'année (et quelques courtes et froides semaines en 1995, qu'il vaut mieux ne pas compter !), donc nous devons récolter en Suisse latine environ 700 signatures par semaine !
Nous avons absolument besoin de votre aide.

Vous avez lu ? C'est encourageant, n'est-ce pas ? Rien à voir avec Conseil national 2000 qui, très vite, s'essouffla. Mais voilà, l'énergie que, pour atteindre ce score, ont dépensée une poignée de femmes vaudoises, qui la connaît ?
Peut-être rétorquerez-vous intérieurement: à chacune sa place dans l'action féministe; il y a celles qui se passionnent pour l'initiative des quotas, pour l'avènement de la parité politique; moi je mets la priorité ailleurs. Si je partage ce point de vue, une constatation pourtant m'arrête: quel ennui, quel poids cette récolte au coup par coup ! Il faut être habitée par le but à atteindre lorsqu'on aborde, dans la rue ou sur son palier, Monsieur ou Madame tout le monde ! Pour celles mêmes qui croient au bien-fondé de l'initiative, l'action au raz de la signature peut engendrer la déprime !
La conclusion s'impose donc: pour sauvegarder la santé des féministes, il est préférable qu'un nombre élevé de membres de l'ADF récoltent quelques signatures plutôt que l'inverse qui a eu cours jusqu'à maintenant.

Pour renverser le mouvement, nous lançons un concours.

Voici les conditions: chaque lectrice de la Gazette récolte une liste de 5 signatures (attention ! une seule commune par liste) qu'elle renvoie à Simone Chapuis, Avenue de Georgette 8, 1003 Lausanne, munie d'une fiche autocollante portant son nom et son adresse.
Un tirage au sort désigne les 3 gagnantes qui recevront chacune une bouteille de vin des conseillères. Une liste donne une chance, 2 listes = 2 chances, etc....

Si 100 lectrices jouent le jeu, le concours rapporte 500 signatures.

A vous donc de jouer.
Votre présidente compte sur vous !

Christiane Mathys

Initiative populaire fédérale «Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales (Initiative du 3 mars)»

Publiée dans la Feuille fédérale le 21 septembre 1993

Les citoyennes et citoyens soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 121 de la constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques art. 68s., que

I La constitution fédérale soit modifiée comme il suit:

Art. 4, 2e al., 4e et 5e phrases (nouvelles)

2 ... Les femmes sont représentées de manière équitable au sein de toutes les autorités fédérales, notamment au Conseil national, au Conseil des Etats, au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral, compte tenu des particularités de chacune de ces institutions. La loi pourvoit à une représentation équilibrée des femmes dans les administrations, notamment dans l'administration générale de la Confédération, les régies et les hautes écoles.

Art. 73, al. 1bis (nouveau) et 2e al.

1bis La différence entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes représentant un canton ne peut être supérieure à un.

2 La législation fédérale édicte les dispositions de détail pour l'application du présent article.

Art. 80, 1er al., 2e et 3e phrases (nouvelles), et 2e al. (nouveau)

1 ... Chaque canton élit deux députés, une femme et un homme; dans les cantons partagés, chaque demi-Etat élit une députée ou un député.

2 Les dispositions d'exécution du présent article relèvent de la législation cantonale.

Art. 95

L'autorité directoriale et exécutive supérieure de la Confédération est exercée par un Conseil fédéral composé de sept membres dont au moins trois sont des femmes.

Art. 107

1 Les membres et les membres suppléants du Tribunal fédéral sont nommés par l'Assemblée fédérale, qui aura égard à ce que les trois langues officielles de la Confédération y soient représentées. Les femmes représentent au moins 40 pour cent des membres et des membres suppléants.

2 La loi détermine l'organisation du Tribunal fédéral et de ses sections, le nombre de ses membres et de ses membres suppléants, la durée de leurs fonctions et leur traitement.

II Les dispositions transitoires de la constitution fédérale soient complétées comme il suit:

Art. 20 (nouveau)

Les dispositions d'exécution sont édictées dans les cinq ans qui suivent l'adoption des articles 73, 2e alinéa, et 80, 2e alinéa.

Art. 21 (nouveau)

1 Lors des élections pour le renouvellement intégral du Conseil fédéral et de l'élection de confirmation du Tribunal fédéral, les membres qui ont été élus avant l'adoption de la modification des articles 95 et 107 peuvent être réélus même si les exigences de ces articles ne sont pas remplies.

2 Lors des élections de remplacement, seules les femmes sont éligibles si leur représentation ne satisfait pas, pour le Conseil fédéral, aux exigences de l'article 95 et, pour le Tribunal fédéral, à celles de l'article 107.

Seuls les citoyennes et citoyens actifs résidant dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui falsifie le résultat d'une collecte de signatures à l'appui d'une initiative populaire est punissable selon l'article 282 du code pénal.

Canton	N° postal	Commune politique

écrire à la main et en majuscules Nom	Prénom	Année de naissance	Adresse exacte (rue et numéro)	Contrôle laisser en blanc

Expiration du délai imparti pour la collecte des signatures: 21 mars 1995

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les ..... (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation
(signature manuscrite et fonction officielle):

.....

Sceau: Lieu:

Date:

Cette liste, entièrement ou partiellement remplie, doit être renvoyée le plus vite possible à:

Des Femmes au Conseil Fédéral, CP, 8031 Zurich

Ici-même vous pouvez commander d'autres listes (veuillez joindre une enveloppe adressée et affranchie). PC 60-9976-5

Le comité d'initiative, composé des auteures de celle-ci désignées ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité de ses membres:

Rose-Marie Antille, rue Monthéolo 14b, 1870 Monthey; Rosmarie Bär-Schwab, Breichtenstr. 5, 3074 Muri b. Bern; Christine Bietenhard Guthauser, Waldhöheweg 29, 3000 Bern 25; Dorothea Boesch-Pankow, Gellertstr. 4, 9000 St. Gallen; Rose-Marie Bröcking, La Colchide, 1880 Bex; Christiane Brunner, 34, Av. Krieg, 1208 Genève; Cécile Bühlmann, Guggistr. 17, 6005 Luzern; Simone Chapuis, 8, Av. Georgette, 1003 Lausanne; Christine D'Souza, Kraftstr. 11, 4056 Basel; Verena Diener, Schmittengasse 371, 8414 Buch a.I.; Eva Ecoffey, Route de la ferme 3, 1752 Villars; Margrith von Felten, Totengässlein 7, 4051 Basel; Irène Gardiol, Graminées 11, 1009 Pully; Barbara Geiser, Postgasse 28, 3011 Bern; Christine Goll, Kornhausstr. 34, 8006 Zurich; Ruth Gonseth-Egenter, Sonnhalde 3, 4410 Liestal; Erica Hennequin, Le Borbet 21, 2892 Courgenay; Pia Hollenstein, Rorschacherstr. 189b, 9000 St. Gallen; Marie-Therese Larcher-Schelbert, Haldenstr. 16, 8142 Uitikon; Ursula Leemann, Vollikerstr. 31, 8133 Esslingen; Regula Mader, Rodtmattstr. 53, 3014 Bern; Marguerite Misteli, Vogelherdstr. 21, 4500 Solothurn; Gertrud Muff, Schosshaldenstr. 12, 3006 Bern; Cristiana Storelli, Via Ghiringhelli 5, 6500 Bellinzona.

Réalités sociales

Thérèse Moreau

Pour une éducation épicène

Guide de rédaction et de ressources
pour documents scolaires
s'adressant aussi bien aux filles qu'aux garçons

Réalisé sur mandat et avec la collaboration des Bureaux romands de l'égalité et de la condition féminine

POUR UNE ÉDUCATION ÉPICÈNE **est un ouvrage pionnier en francophonie. Cette publication fournit des conseils et des règles simples pour la rédaction de manuels et documents scolaires ou la préparation de cours non discriminatoires. Composé d'une partie théorique, d'une série de conseils généraux puis d'un catalogue de propositions précises répertoriées par discipline, ce livre a pour ambition de permettre aux professionnel-le-s de réaliser pleinement — c'est-à-dire en y incluant le souci d'égalité — leur mission pédagogique. Par la richesse de ses références, il met en évidence l'importance de la création féminine et de l'apport des femmes à la civilisation à travers les siècles.**

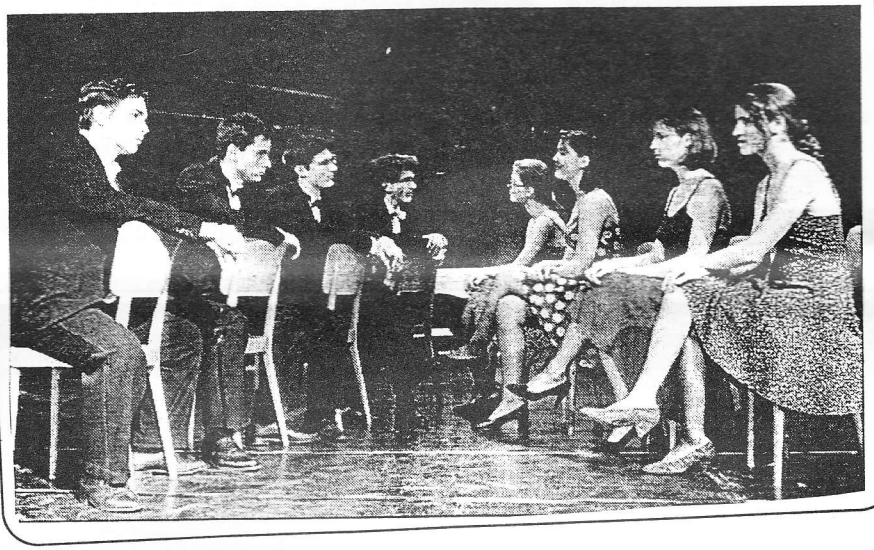

24 H. 13.6.92

On n'est pas ce qu'on devrait être
On n'est pas ce qu'on voudrait être
On n'est pas encore ce qu'on va être
Mais grâce à Dieu on n'est plus ce qu'on était!

Benoîte Groult

Trad. et adapt.
d'un poème du pasteur
Martin Luther King.

Centre de Liaison des
Associations Féminines
Vaudoises
Av. Eglantine 6
1006 Lausanne

LA CHEFFE
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE L'INTÉRIEUR

3003 Berne, le

12. APR. 1994

Messages de soutien pour le projet d'assurance-maternité

Mesdames,

C'est avec un très grand plaisir que j'ai reçu les messages provenant des Centres de Liaisons des Associations Féminines de divers cantons romands et alémaniques.

Ces lettres, munies des signatures de personnes engagées pour la cause des femmes, m'expriment votre soutien, geste qui me touche et pour lequel je vous remercie très sincèrement.
La réalisation d'une assurance-maternité me tient véritablement à coeur et votre démarche me conforte encore dans l'idée de la concrétiser absolument. Je considère que vos encouragements représentent certainement plus largement encore la volonté légitime de toutes les femmes de notre pays de recevoir une véritable protection lorsqu'elles mettent au monde un enfant. Pareil événement, indispensable à la société, doit être reconnu, protégé et ne doit en aucune manière porter préjudice aux mères. Après bientôt 50 ans que l'assurance-maternité figure dans la Constitution, il est impératif de la mettre en place définitivement; je continuerai mon engagement dans ce sens avec énergie, afin que la maternité soit enfin considérée à sa juste valeur.

En vous renouvelant mes remerciements chaleureux, je vous prie de recevoir, Mesdames, mes salutations les meilleures.

Ruth Dreifuss
Conseillère fédérale

ASSURANCE
MATERNITE

Une soirée commune
au CLAF et à l'ADF

Peu après sa prise de position courageuse contre l'élévation de l'âge de la retraite à 64 ans, notre conseillère fédérale a lancé son avant-projet de loi sur l'assurance maternité qui prévoit, pour l'essentiel, un congé maternité payé de quatre mois.
A ce jour, la loi (article 35 de la loi sur le travail) protège l'accouchée par la seule interdiction de travail durant les huit semaines après l'accouchement. L'avant-projet de loi en question est actuellement en consultation.
Venez donc nombreuses entendre les arguments des partisan-e-s et des opposant-e-s du projet
le 21 sept. prochain
(voir page 3).

LE CHEF
DU DÉPARTEMENT FÉDÉRAL
DE JUSTICE ET POLICE

Berne, le 8 juin 1994

Madame
Madeleine Mauron
Ch. Bel-Horizon 8
1110 Morges

Madame,

Votre lettre du 1er avril 1994 a retenu toute mon attention et je comprends parfaitement votre indignation.

Je suis d'accord qu'il est grand temps de promulguer une loi fédérale permettant de réprimer l'usage abusif des armes. Actuellement, j'ai une commission d'experts qui est chargée d'élaborer un projet de loi à ce sujet.

Comme vous le mentionnez dans votre lettre, la vente d'armes par correspondance pose un sérieux problème, car de cette manière des armes peuvent être obtenues sans aucun contrôle. Il est évident que de sérieuses mesures doivent être prises. La commission d'experts se préoccupe également de savoir s'il est nécessaire d'interdire la vente d'armes par correspondance.

J'espère que ces quelques explications vous auront tranquillisée.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

A. Koller

Arnold Koller

FAIR - PLAY

*L'écologiste Laurent **REBAUD** quitte le Conseil national un an avant l'échéance des prochaines élections, pour laisser le temps à sa présidente Fabienne **BUGNON** de se préparer à lui succéder.*

● ● ●

UNE FEMME HEROÏQUE

Nos pensées admiratives et solidaires s'envolent vers la courageuse écrivaine TASLIMA NASRIN de Dacca (Bengladesh) dont la tête est mise à prix par les intégristes, comme SALMAN RUSHDIE, pour cause d'indépendance d'esprit.

● ● ●

à la France

qui a troqué sa vieille carte d'électeur contre une formule non sexiste plus correcte. A quand la Romandie?

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

CARTE ÉLECTORALE

« Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique »

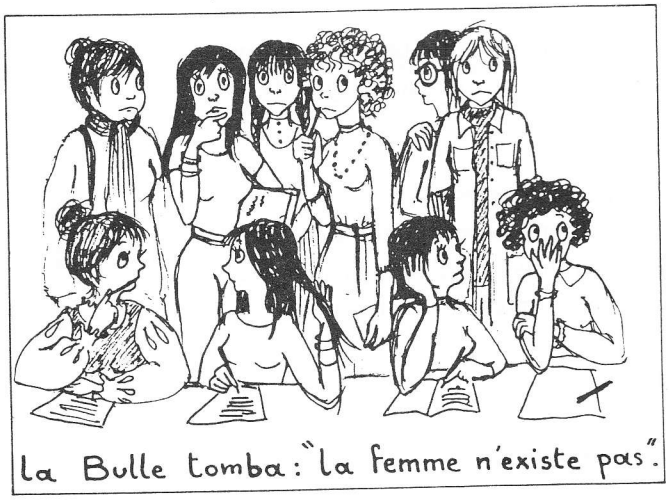

la Bulle tomba: "la femme n'existe pas".

PAS DE FEMMES PRETRES

L'Eglise n'a plus de sens lorsque, engoncée dans ses vieilles croyances, elle se coupe des réalités. Nous n'avons pas besoin de la dignité alambiquée qu'elle nous propose. Mesdames, des Eglises plus ouvertes vous tendent les bras.

LES GONFLÉS

Paradoxalement, une semaine après avoir demandé aux femmes de sacrifier **deux ans** de leur rente AVS, la majorité du Conseil national envisage allègrement de s'octroyer une retraite qui engloutira de 4 à 6 millions par année. Malgré les caisses vides...

FRAUDE ELECTORALE

Il y a **Ch.B. et Ch.B.**
Christophe **Blocher** a inauguré le vote électronique du Conseil national par un acte audacieux, en votant **deux fois** contre la loi sur l'égalité.
Bel exemple de probité.
Il s'en tire avec un blâme des députés.
Imaginez les réactions indignées si Christiane **BRUNNER** avait fait de même contre l'AVS des femmes à 64 ans...

Dans ces circonstances,
et bien d'autres d'ailleurs,
quel meilleur remède que le bon sens d'un-e
bouffon-ne de service pour apporter,
de ces lieux si sérieux,
un peu d'air frais au bon peuple
des bergères et bergers.

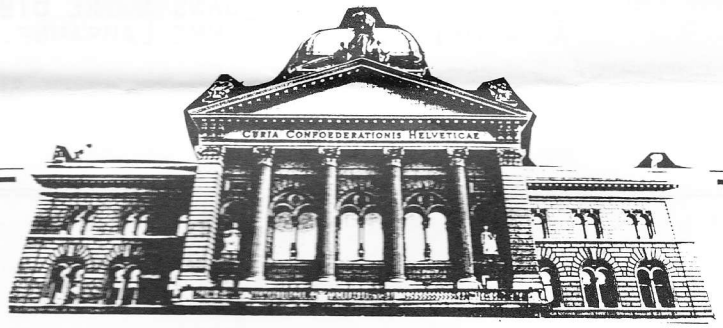

ou d'une BOUFFONNE

Pétition pour la nomination d'un fou au Palais fédéral

Les hommes et les femmes qui sont censés représenter le peuple s'éloignent de plus en plus de la base. Il y a bien longtemps qu'ils se contentent d'exprimer des opinions qui leur semblent opportunes plutôt que de s'engager pour défendre leurs convictions. Nous demandons donc au Conseil fédéral de créer un poste de fou et de rendre ainsi vie à une institution qui a fait ses preuves par le passé. Le fou aura voix au chapitre au parlement, durant les réunions du Conseil fédéral et au sein des commissions. Il agira en tant qu'intermédiaire entre le peuple et les politiciens ainsi qu'entre les divers partis et redonnera, de la sorte, un certain intérêt à la vie politique.

Je soutiens la demande adressée au Conseil fédéral concernant la création d'un poste de fou.

Nom: Prénom: Rue: NPA/Lieu:

Les formulaires, qu'ils soient entièrement ou partiellement remplis, seront officiellement remis au Conseil fédéral sous forme d'une pétition.

Veuillez renvoyer les formulaires entièrement ou partiellement remplis au Nebelspalter, secrétariat responsable de la pétition, 9400 Rorschach.

Enormités glanées dans le nouveau Dictionnaire misogyne d'Agnès Michaux (Ed. Jean-Claude Lattès)

Elections : «Les femmes, chez nous, représentent la moitié du corps électoral. Vu comme ça, le corps électoral, ça m'excite.» *Guy Bedos, 1989*

Esclave : «Homme, tu es le maître, la femme est ton esclave, c'est Dieu qui l'a voulu. (...) Oui, vos femmes sont vos servantes, et vous êtes les maître de vos femmes.» *Saint Augustin, vers 405*

Politique : «Ces dames voudraient être députés. Eh bien! non, qu'elles restent ce qu'elles sont : des putes.» *Raymond Duplantier, intervention au Sénat français (discussion sur le suffrage féminin) 1932*

Vote : «Rien ne peut être plus antibiblique que de laisser voter les femmes.» *Harper's Magazine, novembre 1853*

Ce dictionnaire contient des phrases terriblement méchantes contre les femmes. Il faut en rire, comme Agnès Michaux.

Cela m'a rappelé **Cette mâle assurance** de Benoîte Groult, répertoire de citations misogynes d'hommes célèbres, QUE VOUS TROUVEREZ DANS NOTRE BIBLIOTHÈQUE À LA MAISON DE LA FEMME LAUSANNE.

Simone Chapuis

==========

Texte reçu à propos du

Cancer du sein

J'ai remarqué que les femmes ayant un cancer du sein ont généralement abandonné leur pouvoir depuis des années. Les seins représentent la nourriture et ces femmes ont nourri les autres, mais ne se sont pas nourries elles-mêmes. Ce sont de grandes donneuses qui oublient de se donner à elles-mêmes. Ce don est une telle habitude que les autres l'attendent d'elles. C'est un grand pas pour elles de dire "non". Quand elles disent : "Non, c'est mon tour maintenant", elles reprennent leur pouvoir et contribuent à leur bien-être.

Prendre conscience de notre pouvoir - et l'utiliser pour se soigner aussi bien que pour contribuer à la santé des autres - est l'une des premières étapes vers la santé future de la planète.

L'AMOUR SANS CONDITION
Une méthode de guérison
LOUISE L. HAY
Editions Vivez Soleil

Où il est question du Paléo et d'un banc de marché

Lorsque j'allais à l'école, nos maîtres/ses nous donnaient volontiers comme sujet de composition française des titres dans le genre «mémoires d'un objet»; on aimait faire parler les choses (une commode, une plume, une bicyclette) et tester ainsi le pouvoir d'imagination des élèves.

Je serais très tentée aujourd'hui de vous présenter «l'interview du banc de marché de l'ADF», après ce qu'il a vécu - ce que nous avons vécu, quelques-unes de l'ADF et autres féministes - cet été, sous la chaleur caniculaire du Paléo. Réflexion faite, vous n'aurez pas d'interview, car la mémoire de bois et de toile de cette solide table, de ces tréteaux et de la bâche rouge et blanche (un peu sale aujourd'hui) est muette : et comme je ne veux pas inventer, il me faudrait de longues recherches pour dater les événements où ce banc marquait la présence de l'ADF.

(On le voit ici en 1981 à Chexbres.)

Peut-être même a-t-il vécu les temps du suffrage féminin, car je me souviens d'avoir vendu la réédition des timbres du suffrage (le petit armailli qui empêche sa femme de parler) dans les années 70 à la Fête à Lausanne. D'innombrables mains se sont appuyées sur cette table pour signer l'initiative de l'article 4, al.2, avant 1981, celle de la protection de la maternité, quelques années après; on y a rempli des formules de concours sur les élections communales ou cantonales. Et puis, ce stand, je l'ai vu plusieurs fois à la Foire aux Planches à Montreux où l'ADF vendait des puces pour renflouer sa caisse et distribuait de l'information sur l'association. Et combien de fois a-t-il été au Charivari, fête de village à Chexbres ? Yverdon aussi l'a utilisé, et d'autres sections encore.

Donc, vous avez bien lu : le banc que possède l'Association vaudoise depuis des années a été monté sur le camping du Paléo entre des échopes de fringues asiatiques, d'instruments de musique australiens et de petits objets sud-américains. Le banc a tenu le coup une semaine, jour et nuit, quant à nous qui récoltions des signatures pour l'initiative «Pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales», nous étions fières de tenir 4 heures dans le bruit, la foule incroyable et la chaleur.

Cet exploit de notre banc est à inscrire dans les annales!
D'autant plus que le résultat est là : 2200 signatures récoltées au Paléo.

Simone Chapuis

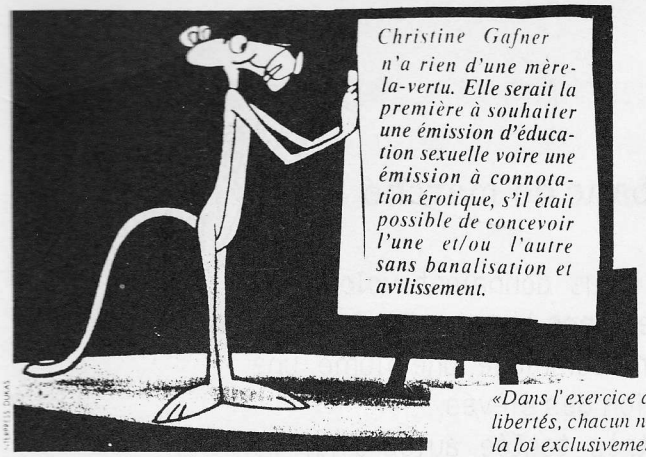

Pétition

À la Télévision suisse romande

«Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.»
Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 29, al. 2

Nous, soussignés, vous demandons instamment de reconsidérer l'image «érotique» que véhiculent certaines de vos émissions, notamment «Vanille-fraise» :
— voyeurisme, séquence de zoophilie, témoignage de pratiques sado-masochistes (émission du 28.3.94), et surtout
— poncifs éculés sur les rapports entre les sexes.
En présentant une telle image des femmes, non seulement vous portez atteinte à leur conscience, mais encore vous méprisez l'amour et la sexualité, tant masculine que féminine.

✔ Un service public, la Télévision suisse romande, se doit de défendre l'érotisme contre l'obscénité. «Vanille-fraise» fait le contraire.

✔ Un service public, la Télévision suisse romande, se doit de combattre la discrimination sexuelle en affirmant la dignité des femmes. «Vanille-fraise» fait le contraire.

✔ Un service public, la Télévision suisse romande, se doit de promouvoir le respect dû à la personne humaine.

A vous, responsables, de prendre conscience de ces dérives, et d'en tirer sans délai les conséquences appropriées pour que notre télévision remplisse avec discernement le digne mandat qui lui est assigné.

Prénom	Nom	Adresse	Signature

Formules à retourner avant fin oct 1994 à : Christine Gafner, 1134 Vufflens-le-Château

JAB
1260 NYON

Prochain numéro: *dernier délai pour envoyer vos textes: 15 novembre 1994. Merci pour votre compréhension.*

Gazette ADF-Vaud paraît 4 fois l'an

Edition ADF
ch.du Lignolet 7
1260 Nyon

Responsable de la Gazette : le comité ADF VAUD

Association pour les droits de la femme

C.P. 112 1001 Lausanne Ccp 10-3865 2